

NUMERO : 2024- 288
DECISION DU MAIRE

M57 fongibilité des crédits
Virement de crédit de chapitre à chapitre

Le Maire de la Ville de Sarcelles

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022-155 en date du 06 décembre 2022 autorisant le maire, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des crédits inscrits dans chaque section,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2024-030 en date du 28 mars 2024 portant adoption du budget primitif 2024 du budget principal de la commune,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,

Considérant l'augmentation de la prestation de restauration scolaire pour l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre, afin de faire face aux dernières écritures comptables 2024,

Décide :

Article 1 : D'autoriser les transferts de crédits suivants :

sens	Objet/libellé	section	dépenses	chap	nature	fonction
DE	Subventions ELEV	fonctionnement	15 109.00 €	65	6558	201
DE	Subventions ELEV	fonctionnement	3 982.00 €	65	65748	221
DE	Subventions SCOL	fonctionnement	10 000.00 €	65	657381	201
DE	Subventions SCOL	fonctionnement	17 500.00 €	65	657382	221
VERS	Prestation de restauration scolaire SCOL	fonctionnement	46 591.00€	011	611	281

Article 2: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles,
- à Monsieur le Comptable public de Sarcelles.

Article 3: La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne sur le site de la ville.

Fait à Sarcelles, le 03 DÉCEMBRE 2024 .



Le Maire
Patrick HADDAD